

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 29 Janvier 2010

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES ARCHIVES, DU PATRIMOINE ET DES MUSÉES DÉPARTEMENTAUX

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 6/04

OBJET : Budget primitif 2010 : Service GAIA.

- Canton : sans objet

RÉSUMÉ : Les inscriptions de crédits qui vous sont proposées relèvent du programme « GAIA-maintenance » (non soumis à TVA) et « GAIA-prestations » (soumis à TVA) à hauteur de 297 500 € en exploitation, 9 811 € en investissement. Conformément aux dispositions des statuts de la régie autonome, le Conseil d'Exploitation réuni le 25 janvier 2010 a donné un avis favorable sur le projet de budget primitif 2010 du Service GAIA, service à comptabilité distincte.

Le logiciel GAIA (Gestion Automatisée et Intégrée des Archives), aujourd'hui utilisé par dix-sept Départements français (Ariège, Aude, Bas-Rhin, Calvados, Hauts-de-Seine, Indre-et-Loire, Isère, Loire, Martinique, Moselle, Oise, Orne, Pyrénées-Orientales, Réunion, Seine-et-Marne, Somme et Vosges) a été créé il y a plus de vingt ans (1987) pour aider au fonctionnement de leurs services d'Archives départementales. Il est développé et maintenu par le Service GAIA, régie autonome rattachée administrativement à la Direction des Archives, du Patrimoine et des Musées départementaux, et qui dispose d'un budget spécifique, annexe à celui du Conseil général de Seine-et-Marne.

Le budget présenté retrace les participations financières des Départements qui équilibrent la rémunération des agents affectés au service ainsi que les frais de fonctionnement du Service.

Les inscriptions de crédits qui vous sont proposées relèvent du programme «GAIA-maintenance» pour les sommes non soumises à TVA ainsi que du programme « GAIA-prestation (H.T.) » pour les sommes soumises à TVA.

I - DEPENSES D'EXPLOITATION

OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES D'EXPLOITATION 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

| Libellé de l'opération | Montant de l'opération |
|--|------------------------|
| Dépenses de fonctionnement (T.T.C) | 12 325 |
| Dépenses d'exploitation (H.T.) | 27 114 |
| Rémunération du personnel | 248 250 |
| Dotation aux amortissements | 9 811 |
| Total de l'enveloppe de dépenses 2010 | 297 500 |

L'enveloppe « Dépenses d'exploitation » regroupe les opérations suivantes :

L'opération « Dépenses de fonctionnement » concerne le remboursement au budget général du Département des charges de structure engendrées par l'hébergement du Service GAIA au sein des services départementaux, en application d'une décision de la Commission permanente du 5 janvier 1998 pour la somme de 12 325 € sur le programme « GAIA-maintenance »

L'opération « Dépenses d'exploitation » regroupe les frais de déplacement, la maintenance des logiciels acquis par le Service GAIA, les dépenses de formation et de prestations de service ainsi que les pertes sur créances pour 27 114 € sur le programme « GAIA-prestation (H.T.) »

L'opération « Rémunération du personnel » concerne les salaires et charges salariales relatifs aux 5 agents permanents du service GAIA pour 248 250 € sur le programme « GAIA-maintenance ».

L'opération « Dotations aux amortissements » concerne la dotation annuelle pour 2010 aux amortissements de matériels antérieurement acquis pour 9 811 € sur le programme « GAIA-maintenance ».

II - RECETTES D'EXPLOITATION

OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE RECETTES D'EXPLOITATION 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

| Libellé de l'opération | Montant de l'opération |
|------------------------|------------------------|
|------------------------|------------------------|

| | |
|--|----------------|
| Recettes d'exploitation | 297 500 |
| | |
| Total de l'enveloppe de recettes 2010 | 297 500 |

Cette enveloppe concerne la participation des dix sept Départements pour la maintenance du logiciel GAIA pour 297 500 € sur le programme « GAIA-prestation (H.T.) ».

III - DEPENSES D'INVESTISSEMENT**- OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2010**

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

| Libellé de l'opération | Montant de l'opération | CP 2010 |
|---------------------------------------|-------------------------------|----------------|
| Dépenses d'investissement | | 9 811 |
| | | |
| Total de l'AP de dépenses 2010 | | 9 811 |

L'opération « Dépenses d'investissement » concerne principalement le renouvellement des matériels et logiciels informatiques pour 9 811 € sur le programme « GAIA-prestation (H.T.) »

IV - RECETTES D'INVESTISSEMENT**- OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME DE RECETTES 2010**

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

| Libellé de l'opération | Montant de l'opération | CP 2010 |
|---------------------------------------|-------------------------------|----------------|
| Recettes d'investissement | | 9 811 |
| | | |
| Total de l'AP de recettes 2010 | | 9 811 |

L'opération « Amortissements » correspond à la contrepartie de l'opération d'ordre décrite en dépenses d'exploitation pour 9 811 € sur le programme « GAIA-Maintenance »

En conclusion, je vous propose d'approuver :

la création des opérations 2010 en investissement, ainsi que les propositions d'inscriptions de crédits d'investissement comme de fonctionnement par chapitre telles que présentées dans le projet de délibération joint au rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 6/04 des rapports soumis à la commission
n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Rapporteurs : M. WALKER
Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

M. EUDE
Commission n° 7 - Finances

Séance du 1^{er} Février 2010

OBJET : Budget primitif 2010 : Service GAIA.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

DECIDE

Pour le budget annexe du Service GAIA :

- d'approuver en investissement la création sur l'autorisation de programme 2010 de l'opération de dépenses d'investissement suivante :

| Libellé de l'opération | Montant de l'opération |
|---------------------------------------|-------------------------------|
| Dépenses d'investissement | 9 811 |
| Total de l'AP de dépenses 2010 | 9 811 |

- d'adopter le budget primitif pour 2010 du budget annexe du service GAIA conformément au tableau de répartition des crédits par chapitre ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT

| CHAP | INTITULE | Dépenses | Recettes |
|------|---|--------------|--------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 811 | |
| 21 | Immobilisations corporelles | 9 000 | |
| 040 | Opérations d'ordre de transferts entre sections | | 9 811 |
| | TOTAL | 9 811 | 9 811 |

SECTION D'EXPLOITATION

| CHAP. | INTITULE | Dépenses | Recettes |
|-------|---|----------------|----------------|
| 011 | Charges à caractère général | 35 399 | |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 252 250 | |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 40 | |
| 042 | Opérations d'ordre de transferts entre sections | 9 811 | |
| 75 | Autres produits de gestion courante | | 297 500 |
| | TOTAL | 297 500 | 297 500 |

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

